

ÉTUDE FINANCES LOCALES 2022

CRISE ÉNERGÉTIQUE ET INFLATION : UN CHOC FINANCIER PLUS INTENSE QUE CELUI DU COVID-19

Les pouvoirs locaux doivent faire face, cette année, à un choc financier encore plus important qu'en 2020, lors de la crise sanitaire. Cette situation s'explique par le niveau élevé de l'inflation responsable de la forte augmentation des coûts salariaux, par l'envolée du prix de l'énergie mais aussi par l'explosion du prix des matériaux de construction.

Sauf ajustement, le solde ordinaire à l'exercice propre en 2022 risque, selon une simulation de Belfius Strategic Research, de se dégrader de près de 90 millions EUR en Région bruxelloise (de -30 à -120 millions EUR).

Cette dégradation résulte d'un « effet ciseaux » entre le rythme de l'évolution des dépenses et des recettes. En effet, la hausse de l'inflation influencera favorablement les recettes mais avec un effet retard variable (N+1, N+2) selon le mécanisme d'indexation en vigueur.

COÛTS SALARIAUX EN HAUSSE DE PLUS DE 10 % (SIMULATION BELFIUS)

Les budgets initiaux 2022 ont été adoptés par les conseils communaux fin 2021 – début 2022 quand la poussée inflationniste n'était pas encore d'actualité. Il n'était alors question que d'une seule indexation salariale pour 2022, alors que nous savons depuis lors que l'indexation des salaires de la fonction publique sera au nombre de quatre cette année. Partant de ce principe, le coût salarial augmentera de 10,6 % en Région bruxelloise (augmentations barémiques comprises), ce qui correspond à 85 millions d'euros de dépenses supplémentaires.

DES SOMMETS SANS PRÉCÉDENT POUR LA FACTURE ÉNERGÉTIQUE

Les incertitudes concernant l'approvisionnement en énergie ont également fait exploser les factures énergétiques. En tablant sur une hausse de 50 % des coûts énergétiques, nous prévoyons une augmentation théorique des dépenses dans ce domaine de l'ordre de 12,5 millions d'euros pour les communes bruxelloises. Certaines administrations évoquent toutefois une multiplication par deux, voire par trois, de leur facture. A contrario, certaines communes (ce qui pourrait s'avérer être le cas en région bruxelloise) peuvent être temporairement protégées par des contrats fixes portant sur des durées plus longues.

La note sera heureusement moins salée pour les villes et communes qui étaient déjà plus avancées en matière d'investissements durables visant à réduire la consommation énergétique de l'éclairage public et des bâtiments, par exemple. L'autoproduction d'énergie ainsi qu'une mobilité sans carburant permettront aussi d'alléger la facture d'énergie.

Cette hausse des prix de l'énergie se traduit également par une augmentation de l'aide sociale accordée aux citoyens. Alors que les effets de la crise sanitaire ne se sont pas encore estompés, c'est à présent dans le cadre de la hausse des factures d'énergie que des demandes d'aide sont introduites en nombre.

L'ENVOLÉE DES PRIX SE RÉPERCUTE ÉGALEMENT SUR LES DOTATIONS COMMUNALES (CPAS, ZONES DE POLICE...)

Les différentes indexations salariales et la flambée des coûts de l'énergie impactent également les différents entités locales (CPAS, zones de police et de secours...) du périmètre communal. C'est particulièrement le cas des zones de police pour lesquelles les charges de personnel représentent plus de 90 % des dépenses ordinaires. Ceci entraînera inévitablement une majoration des différentes dotations communales nécessaires pour équilibrer le budget de ces entités. Selon notre estimation, et compte tenu de la sensibilité des structures bénéficiaires à l'inflation, les surcoûts relatifs aux dépenses dites de transfert s'élèveraient à 35 millions d'euros en Région bruxelloise.

LE BUDGET DES COMMUNES LOURDEMENT GREVÉ PAR LES COÛTS DE CONSTRUCTION

D'autant que les coûts de construction ont fortement grimpé ! Les prix de référence pour les travaux publics ont progressé de pas moins de 25 % l'année dernière. Contrairement au consommateur belge moyen qui n'est confronté qu'occasionnellement aux frais de construction, ce poste représente, pour les pouvoirs locaux, une charge récurrente annuelle, qui n'est pas à sous-estimer dans leur modèle de dépenses.

IMPACT DIFFÉRÉ DE L'INFLATION SUR LES RECETTES FISCALES

Selon nos estimations, l'impact budgétaire de ce choc inflationniste se fera surtout sentir en 2022. Même si 2023 devait connaître deux autres dépassements d'indice avec des répercussions sur les coûts salariaux, l'impact sur l'équilibre budgétaire devrait moins s'en ressentir.

En effet, de nombreuses recettes, d'origine fiscale, des loyers, des tarifications de services, ainsi que des subsides devraient progressivement être adaptés à l'inflation dès 2023.

Au niveau de la fiscalité, la première augmentation concernera les recettes provenant des centimes additionnels au précompte immobilier, sur la base des revenus cadastraux qui suivent l'inflation. Les centimes additionnels au précompte immobilier représentent près de 57 % des recettes fiscales en Région bruxelloise, de loin les recettes fiscales locales les plus importantes.

En 2024, les pouvoirs locaux généreront également davantage de recettes grâce à la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques. Ceci s'explique par le fait que l'indexation automatique des salaires génère une augmentation de la masse salariale imposable.

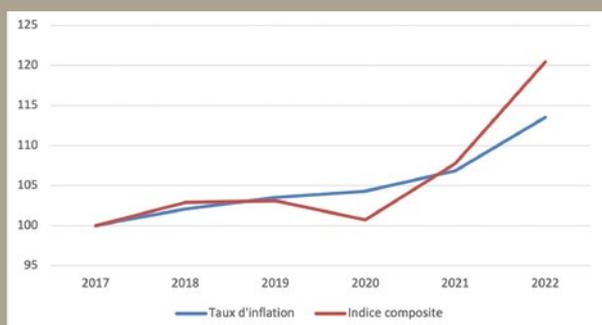
Très peu d'adaptations des taux d'imposition ont été prévues en 2021 et 2022. Les villes et communes devront-elles envisager d'augmenter leurs impôts en 2023 ?

LE « PANIER DU BOURGMESTRE » : UN INDICE SPÉCIFIQUE AU PROFIL DE CONSOMMATION DES COMMUNES

Belfius Strategic Research a mis au point un nouvel indice qui calcule l'inflation pour les pouvoirs locaux.

Cet indice montre que les communes sont nettement plus sensibles à la hausse des prix que les ménages (indice « classique » des prix à la consommation), en raison notamment de la part des coûts salariaux, de l'augmentation des prix des matériaux de construction et de la hausse des taux.

Le budget est essentiellement grevé par les coûts salariaux, qui représentent 37,5 % de l'ensemble des dépenses. Mais la hausse des coûts pour les travaux de bâtiments et de voirie n'est pas en reste non plus. Ces dépenses d'investissement représentent près de 20 % du panier de l'index.



L'évolution de cet indice communal (calculé sur leur propre panier de consommation) depuis 2017 indique clairement une plus forte volatilité par rapport au contexte macroéconomique que l'indice des prix à la consommation classique (calculé sur la base du panier de consommation des ménages).

DÉTÉRIORATION DU SOLDE ORDINAIRE À POLITIQUE CONSTANTE

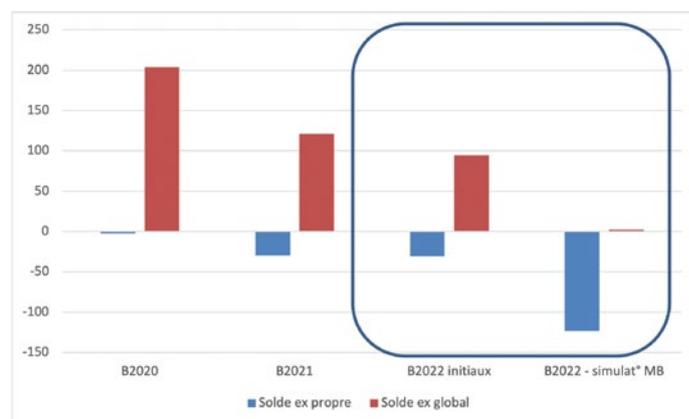
Les budgets initiaux des pouvoirs locaux devront donc être adaptés en profondeur à l'occasion des prochaines modifications budgétaires. En intégrant l'ensemble des surcoûts, les dépenses ordinaires des communes bruxelloises enregistreraient une progression de 9,8 % par rapport à 2021 (contre 6,0 % initialement). Cette progression par rapport aux prévisions budgétaires initiales est nettement plus élevée que celle observée en 2020 suite à la crise sanitaire.

Toute chose égale par ailleurs, l'imputation complète de l'ensemble des surcoûts devrait entraîner une détérioration du solde de l'exercice propre qui serait déficitaire à concurrence de 122 millions d'euros pour l'ensemble des communes bruxelloises. Cette brusque dégradation devrait toutefois être temporaire dans la mesure où de nombreuses

recettes devraient bénéficier des taux d'indexation plus élevés à partir de 2023.

À l'exercice global, c'est-à-dire en tenant compte des réserves des exercices antérieurs, les communes bruxelloises ne conserveraient qu'un très léger boni de 2 millions d'euros seulement.

ÉVOLUTION DES SOLDES AUX EXERCICES PROPRE ET GLOBAL DES COMMUNES BRUXELLOISES (EN MILLIONS EUR)



LES INVESTISSEMENTS RISQUENT D'ÊTRE PÉNALISÉS

Ce n'est pas nouveau : lorsque les pouvoirs publics doivent faire des économies, ce sont souvent les investissements qui en pâtissent. Et même si les villes et communes décident d'affecter aux investissements le même montant nominal que celui initialement prévu dans les plans pluriannuels, une chose est certaine : la hausse des coûts contraindra ces pouvoirs locaux à reconsidérer leurs projets à la baisse. Pour le moment, la dynamique d'investissement reste positive. Les communes bruxelloises prévoient une progression des investissements pour la 3^e année consécutive (soit +60 % depuis 2019).

Certains arbitrages ou reports de certains projets pourraient cependant avoir lieu dans le contexte de forte hausse des prix de la construction observée ces derniers mois.

Il est toutefois probable que les investissements pour lesquels les villes et communes touchent des subventions européennes / régionales (travaux d'égouttage et de voirie, infrastructure cyclable, etc.) resteront sur la liste des travaux à réaliser.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET POLITIQUE DURABLE DES COMMUNES

Les pouvoirs locaux ont incontestablement un rôle à jouer dans la transition énergétique et sont en outre de plus en plus encouragés par le cadre réglementaire à se tourner vers des investissements durables (efficacité énergétique et lutte contre le changement climatique). Les communes ont d'ailleurs, dans leur majorité, adhéré à la Convention des maires initiée par la Commission européenne et se sont engagées à réaliser Plan Local d'Action pour la Gestion Énergétique (PLAGE).

Consultez l'étude complète sur www.belfius.be/etudes